

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION



Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent exclusivement, les locations par « Planet' AIR », S.A.S.U au capital de 2,000€ domiciliée au 66B rue Henri Barbusse 18150 la guerche / l'aubois, immatriculée au RCS de Bourges sous le n°849 394 556

Elles sont réservées à toute personne physique ou morale dénommée ci-après le « client » souhaitant procéder à la location de produits appartenant à « Planet' AIR », proposés sous l'article 1 ci-après. Les produits peuvent indifféremment être loués neufs ou avoir déjà été utilisés par d'autres clients à l'occasion d'une précédente location. « Planet' AIR » se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de location à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande du client.

La société « Planet' AIR » est couverte par une responsabilité civile professionnelle pour la location de matériel. Tous nos produits sont conformes aux normes en vigueur. (EN14960 pour les structures gonflables et norme CE pour les autres équipements)

Les présentes conditions générales de location sont systématiquement remises ou adressées à chaque client pour lui permettre de passer commande auprès de « Planet' AIR ». En conséquence, toute commande implique, de la part du client, l'adhésion entière et sans réserve des présentes conditions générales de location. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances adressées à « Planet' AIR » ne peut en conséquence y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes express et prévue dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

Les produits loués sont destinés tant aux particuliers qu'aux professionnels.

ARTICLE 1 : PRODUITS

Le terme « produit(s) » désigne tous les produits ou matériels de jeux gonflables et ses accessoires proposés à la location tant sur la plaquette de « Planet' AIR » que sur le site. Compte tenu de l'évolution constante de la gamme des produits loués par « Planet' AIR », les tarifs peuvent être modifiés sans préavis.

ARTICLE 2 : DEVIS

Les tarifs indiqués sur nos devis sont valables 3 mois et la disponibilité du matériel peut changer à tout moment en fonction des réservations.

Le devis indiquera les informations afférentes aux produits loués notamment le poids et les dimensions. Ces informations sont données à titre indicatif, il s'agit donc d'informations non contractuelles suivant le choix du client.

ARTICLE 3 : COMMANDES – CONTRATS

Les commandes doivent exclusivement, être réalisées par écrit, adressée au client sur sa demande par tous moyens.

Seule la signature du contrat par le client avec la mention « bon pour accord » et son retour sous les huit jours suivant la rédaction de ce contrat par « Planet' AIR » accompagné :

- soit d'un chèque de caution du montant mentionné audit contrat et d'une enveloppe timbré à l'adresse du retour

- soit du paiement complet de la prestation est considérée comme un engagement définitif.

Par dérogation pour les collectivités locales (mairies et autres...), l'engagement ne sera définitif qu'après retour dans les huit jours du devis accompagné du bon de commande émis par la collectivité, tous deux revêtus des visas des personnes habilitées.

Passé ce délai de huit jours, « Planet' AIR » se réserve le droit de refuser le contrat.

Par la signature du contrat, le client s'engage à verser le montant total facturé.

« Planet' AIR » se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Pour limiter les litiges entre « Planet' AIR » et le client, un justificatif d'identité du client est demandé avant validation de la commande.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de location avant la passation de sa commande. La validation de la commande du client vaut donc acceptation des présentes conditions générales de location.

Toute commande spéciale (durée de la location, importance du parc loué, lieu d'utilisation, etc...) pourra faire l'objet d'accords particuliers. À défaut, les présentes conditions générales de location sont applicables.

ARTICLE 4 : ANNULATION

A la signature du contrat, le client s'engage à régler la totalité de la prestation, même en cas d'annulation sauf en cas de problème médical (avec justificatif à fournir) et en cas de pluie si le client avertit « Planet' AIR » dans un délai de prévenance d'au moins deux heures avant l'horaire du début du contrat où l'annulation est sans frais.

Pour toute annulation pour raison de pluie, sans respect du délai de prévenance, le contrat sera dû à 50% si l'installation ou le retrait n'ont pas été effectués et en totalité si le retrait, l'installation a débuté ou si la(es) structure(s) a(ont) été mouillée(s).

ARTICLE 5 : DUREE DE LA LOCATION

La durée de la location est fixée par le contrat (location à la 1/2 journée, à la journée ou sur deux jours) sauf conditions spéciales définies préalablement (location sur semaines, mois, dérogations). La location prend effet au moment où le jeu est mis à la disposition du client.

Lors de la remise du jeu et de ses accessoires, la charge des risques est transférée au client qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Celles-ci prennent fin le jour où la totalité du matériel est restituée par le client ou repris par « Planet' AIR ». Ces dates et heures de location sont stipulées sur le contrat de location.

ARTICLE 6 : MISE A DISPOSITION

● Responsabilité :

Le client de structures gonflables et du matériel appartenant à « Planet' AIR » est entièrement responsable de ceux-ci durant tout le temps de la location, c'est-à-dire du départ du dépôt à son retour si ce dernier décidait de ne pas souscrire aux services de livraison/montage/reprise ou du départ du livreur chargé de la livraison et du montage jusqu'à son retour pour la reprise du matériel. « Planet' AIR » ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison dus à toute raison indépendante de sa volonté (retard dans les transports, retours locations précédentes...) ni de leurs conséquences directes ou indirectes.

Le matériel est remis au client conformes aux réglementations en vigueur.

Le client reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, apte au fonctionnement, avec les certificats de conformité, les accessoires nécessaires, les instructions de montage, d'utilisation et les consignes de sécurité, qu'il s'engage à lire attentivement, à diffuser aux personnes en charge de l'encadrement et à faire respecter par les utilisateurs. En cas d'absence d'un de ces éléments, il appartient au client de le réclamer à « Planet' AIR » avant toute utilisation du matériel.

● Changement de matériel :

En cas de vandalisme, de dégradation ou de panne sur le matériel retenu par l'utilisateur, avant la date de mise à disposition, celui-ci sera remplacé le jour de la location par un autre équipement de gamme identique ou supérieure et ce, sans changement de tarif.

En cas d'incapacité de remplacement, Planet' AIR procèdera au remboursement de la prestation.

« Planet' AIR » n'a pas connaissance des projets du client ni l'obligation de vérifier le choix du client sur la faisabilité et la comptabilité du matériel à son projet, de sorte que la responsabilité ne saurait être engagée à cet égard. Le client certifie avoir pris connaissance des informations et consignes figurant sur le site internet et s'être renseigné de la réglementation en vigueur avant la passation de sa commande.

« Planet' AIR » aura libre accès au matériel pendant toute la durée de la location et se réserve le droit de ne pas monter ou démonter ce matériel en cas de détérioration constatée durant l'utilisation ou en cas de forte pluie ou de vent violent (à partir de 50km/h pour les jeux gonflables qui ont une hauteur inférieure à 5 mètres et 40 km/h pour les jeux supérieurs à 5 mètres ou si la sécurité des personnes et / ou des biens ne peut être assurée.

Dans tous les cas, le client devra en outre régler à « Planet' AIR » l'intégralité des sommes prévues au contrat.

ARTICLE 7 : LIVRAISON

● 7.1 Généralités :

Les conditions de l'article 3 étant respectées, « Planet' AIR » ou son mandataire procèdera à la livraison du matériel conformément aux présentes conditions générales de location et aux éventuelles dispositions particulières figurant au contrat. Les livraisons et déplacements seront facturés, en sus de la location ou de la prestation, aux conditions mentionnées sur nos tarifs.

● 7.2 Emplacement :

L'emplacement réservé au matériel ou son utilisation devront être totalement dégagé, plan propre et plat avec des dimensions largement supérieures à celles du matériel et accessoires à installer et totalement dégagé de tous les éléments ou obstacles qui pourraient être dangereux pour les utilisateurs ou pour le matériel. Le matériel sera fixé au sol à l'aide de piquets de fixation. Pour les manifestations sur surfaces goudronnées, le client devra prévoir des points d'accroches solides, multiples, adaptés aux spécificités du jeu. À défaut, « Planet' AIR » se réserve le droit de ne pas monter le matériel commandé par le client, notamment lorsque des risques pour la sécurité des utilisateurs est avéré. La prestation sera en tout état de cause facturée au client.

Il est en outre précisé que les produits loués par « Planet' AIR » ne peuvent être installés sur des terrains constitués de sable rouge ou noir, salissant énormément les jeux par temps de pluie, les rendant inutilisables pour plusieurs jours. « Planet' AIR » se réserve donc le droit, le jour de l'installation, de refuser tout terrain de ce type. Il appartient au client de vérifier la nature du sol sur lequel il entend installer les produits loués et d'en avertir « Planet' AIR » le jour de la passation de commande.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION



● 7.3 La livraison et la reprise du matériel :

La livraison et la reprise du matériel loué par « Planet' AIR » au client sont exclusivement effectuées en un lieu situé au rez-de-chaussée, accessible avec un fourgon et à moins de 20 mètres de celui-ci. À défaut, « Planet' AIR » ne sera pas tenu de livrer le matériel commandé par le client et ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

● 7.4 Refus matériel :

En cas de refus du matériel loué par le client le jour de la livraison, pour quelque cause que ce soit à l'exception d'une erreur de « Planet' AIR » dans le traitement de la commande, l'intégralité de la prestation, sera due par le client.

● 7.5 Personnel :

Le client doit prévoir une personne (ou plus selon les conditions spécifiques du contrat) pour aider le technicien de « Planet' AIR » à la manutention, au montage et au démontage du matériel. Le technicien doit pouvoir installer et gonfler le jeu dès son arrivée. Si après un quart d'heure celui-ci est toujours dans l'impossibilité d'installer le matériel, il aura la faculté de laisser le matériel sur place et l'installation sera à exécuter, selon les normes requises, par le client.

Le technicien n'est pas un animateur et le jeu est loué sans surveillance, sauf option prise par le client au contrat. Si l'installation du matériel a été réalisée par « Planet' AIR », le client ne devra en aucun cas la modifier durant toute la durée de la prestation.

● 7.6 Remplacement matériel :

« Planet' AIR » se réserve de plein droit le remplacement de certaines structures gonflables par d'autres, de qualités équivalentes, en cas de nécessité.

● 7.7 Intempéries :

Selon les conditions climatiques, « Planet' AIR » se réserve le droit de ne pas installer-monter le matériel.

ARTICLE 8 : MATÉRIEL PRIS ET RETOURNÉ AU DÉPÔT PAR LE CLIENT

Dans ce cas, le client est réputé gardien du matériel dès la délivrance de celui-ci.

À la réception du matériel, le client devra présenter sa carte d'identité qui sera photocopiée par « Planet' AIR » ainsi qu'un chèque de caution d'un montant précisé dans nos tarifs en vigueur à l'ordre de « Planet' AIR » et une enveloppe timbrée à l'adresse du retour.

Ce chèque lui sera restitué sous 8 jours ouvrés lors du retour du matériel au dépôt de « Planet' AIR » après vérification du bon état du matériel. Si des réparations s'avèrent nécessaires, « Planet' AIR », déduira du montant de la caution les frais de la remise en état.

Le client s'engage à installer et utiliser le matériel conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter scrupuleusement les consignes et notices d'utilisation et de sécurité fournies par « Planet' AIR » et à maintenir constamment le matériel en bon état de marche. Par ailleurs, il devra veiller à la sécurité des personnes et des biens. Le client s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour que les règles de sécurité légales, réglementaires ou édictées par le constructeur soient appliquées ainsi qu'au respect de celles régissant le domaine public et la prise en compte de contraintes environnementales.

Faute par le client d'avoir, dans un délai de vingt-quatre heures de la réception du matériel loué, présenté par écrit des réclamations justifiées sur l'état de ce matériel, il sera reconnu l'avoir pris en bon état général avec obligation de le rendre tel quel en fin de location.

ARTICLE 9 : PRIX

Les prix des locations sont indiqués en Euros, avec soit la mention Hors Taxe pour les clients de type professionnels et la mention Toute Taxe Comprise pour les clients particuliers. Les locations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. Les prix des locations, tout comme les descriptifs ou les coloris des produits loués, présentés sur la plaquette ou sur le site internet sont susceptibles d'être modifiés en fonction des rabais ou promotions ou en fonction des approvisionnements, des conditions économiques des fournisseurs de « Planet' AIR ».

En conséquence « Planet' AIR » se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Le coût total de la location sera fixé avant la signature du contrat et basé par rapport au(x) structure(s) choisi(es), le jour ou les jours de location, les frais ou non kilométriques, et le(s) option(s) choisie(s) sur le contrat de location.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE REGLEMENT

● 10.1 Généralité :

Comme mentionné à l'article 3 de ces conditions générales de vente, seul le retour du contrat sous 8 jours, accompagné du chèque de caution mentionné sur le contrat ou du paiement de la prestation, vaut engagement définitif.

● 10.2 Règlement :

La totalité du règlement des locations est payable par le client en Euros à la commande ou au plus tard lors du retrait ou de la livraison des structures. Il s'effectuera par chèque bancaire, virement, espèces ou carte bancaire.

● 10.3 Caution :

Comme mentionné à l'article 3 de ces conditions générales de vente, un chèque de caution, dont le montant est fixé sur le contrat, doit accompagner le règlement. Il devra être délivré au plus tard lors du retrait ou de la livraison des structures. « Planet' AIR » se garde le droit de l'encaisser à tout moment, sans avis préalable, à charge de la restituer au retour des produits et ses accessoires loués en bon état. Cette caution couvre d'éventuels accidents et détériorations survenus au(x) produit(s) loué(s), le devoir de rendre le(s) produit(s) dans un état propre et correctement plié pour le client suivant, le non-retour d'un ou plusieurs jeux, accessoires fournis ou un retard dans la restitution. Le montant de la caution ne limite pas la responsabilité financière du client qui peut être engagée au-delà (perte, vol, ...).

● 10.4 Retard :

Pour tout retard de règlement un supplément égal à 5%, par semaine sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, sera appliqué.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client devenant « gardien » des matériels loués dès leur mise à disposition devra en conséquence :

● 11.1 Branchement électrique :

Prendre à sa charge, pour les jeux concernés, la fourniture et le branchement électrique, sous protection différentielle reliée à la terre et conforme aux normes « lieux publics » en vigueur. À cet effet, une prise de 220V-16 Ampères (câble de 3G2.5 non fournis) par jeu gonflable doit être attribuée exclusivement au jeu. L'arrivée du courant doit se trouver sur le périmètre de l'emplacement du jeu à 25 mètres maximum. La soufflerie du jeu doit rester branchée durant toute la prestation.

● 11.2 Adultes responsables :

Prévoir durant toute la durée de la prestation, un nombre adapté à chaque jeu d'adulte désigné responsable afin d'assurer la surveillance et la sécurité des utilisateurs ainsi qu'à veiller à la bonne utilisation du matériel

● 11.3 Assurance :

Prendre toutes dispositions utiles en vue de se garantir et déclare avoir souscrit toutes polices d'assurance qui lui paraissent opportunes afin de couvrir les risques de responsabilité civile, dommages corporels... liés à la manifestation, devra en outre se prémunir pour les risques de vandalisme, détérioration, vol ou perte des matériels et équipements confiés et ce, même dans le cas où le contrat de location prévoirait la présence du personnel d'animation ou de surveillance par « Planet' AIR » ;

● 11.4 Dégâts :

Sera seul responsable des matériels confiés. Toute détérioration, (perte ou vol), quelle qu'en soit la cause et les circonstances, seront intégralement à sa charge et comprendront en outre les frais complets de remise en état et également le montant de la location correspondant à la durée d'indisponibilité du matériel

● 11.5 Propreté :

Veiller à la propreté du matériel (absence de matières adhésives, de traces de chaussures et de maquillage, de tâches diverses, etc., ...) et s'engager à aspirer les structures avant de les replier. Si ces obligations ne sont pas respectées « Planet' AIR » se réserve le droit de facturer le nettoyage si nécessaire

● 11.6 Perte de matériel :

Tout le matériel (documents, équipements et accessoires compris) en cas de manquement, quelle qu'en soit la cause, sera facturé au client pour sa valeur de remplacement

● 11.7 Utilisation du matériel :

S'engager à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il devra prévoir obligatoirement des barrières de sécurité autour du jeu afin de protéger le matériel. Les accessoires fournis (bâches, tapis, accessoires de fixation, etc...) devront impérativement être utilisés conformément aux instructions données. De respecter les consignes de sécurité jointe aux structures.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION



- **11.8 Intempéries :**

Mettre en œuvre, en cas d'intempéries, tous les moyens nécessaires pour assurer la protection des utilisateurs, du personnel et des matériels. Il sera contraint, en particulier, de stopper l'activité, de plier et de ranger les matériels en cas de vent fort ou de pluie ou suspendre la manifestation et assurer la protection des matériels en cas de pluie persistante

- **11.9 Retard :**

Savoir qu'il sera tenu pour responsable des préjudices subis par « Planet' AIR » et / ou sa clientèle pour tout retard non justifié dans la restitution du matériel.

Dans ce cas, « Planet' AIR » se réserve le droit de reprendre le matériel, où qu'il se trouve, aux frais du client. Tout dépassement entraînera une facturation supplémentaire sur la base du tarif général de location en vigueur à la date de l'événement.

- **11.10 Responsabilités :**

Après l'acheminement de la manifestation le client restera gardien de l'ensemble des biens confiés jusqu'à sa complète restitution à « Planet' AIR » et devra en conséquence prendre toutes dispositions nécessaires à cet effet

- **11.11 Autorisation :**

S'informer et réunir toutes les autorisations administratives nécessaires à la tenue et au bon déroulement de la manifestation projetée ;

- **11.12 Diffusion :**

Le client autorise « Planet' AIR » à diffuser l'information de ses activités pendant la durée et au titre de la location

- **11.13 Surveillance du matériel :**

Le client s'engage à ne jamais abandonner le matériel loué sans surveillance d'un adulte responsable.

ARTICLE 12 : LE PERSONNEL

Repas : Prévoir un repas et des boissons à la charge de l'organisateur en cas d'encadrement des structures par nos animateurs ou animatrices. Ils seront servis de préférence, pendant ou au début de la manifestation.

Monnaie : En aucun cas le personnel de « Planet' AIR » ne manipule la monnaie si le client fait payer l'accès au jeu.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Il appartient au client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des produits commandés. Les photos sont communiquées à titre illustratif.

- **13.1 Garantie :**

La responsabilité de « Planet' AIR » ne saurait répondre de la qualité ou du fonctionnement de ses structures. Elle ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale ou inhabituelle, si tous les termes de ces conditions générales, sans exception, n'étaient pas respectés, c'est-à-dire en contrariété avec les normes d'utilisations fournies et communiquées au client lors de la mise à disposition du matériel.

- **13.2 Force majeure :**

La responsabilité de « Planet' AIR » ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de location découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

A ce titre, la force majeure s'étend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

- **13.3 Dommages :**

« Planet' AIR » décline toute responsabilité en cas d'accident et ce, quel que soit le cadre de déroulement de la manifestation, et ne pourra être tenu pour responsable des pertes et / ou dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation appropriée ou non ou du mauvais fonctionnement du matériel. « Planet' AIR » ou son mandataire, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages corporels résultant de l'utilisation des structures ou des matériels loués.

- **13.4 Saisie matériel :**

Le matériel loué reste la propriété exclusive de « Planet' AIR » et ne peut en aucun cas, faire l'objet d'un saisissement de quelque nature que ce soit par le client. En cas de mise en liquidation ou de faillite du client, le matériel loué ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une saisie ou de toute autre mesure.

ARTICLE 14 : RECLAMATION

Toute réclamation relative à l'utilisation des produits loués devra être effectuée, par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard le dernier jour de la manifestation organisée par le client au cours de laquelle les produits loués par « Planet' AIR » ont été effectivement utilisés.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE & LITIGE

Les présentes conditions générales de ventes sont rédigées en langue française et soumises à la loi française. Toutes contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions seront soumises devant le tribunal de commerce de ... désigné seul compétent.

ARTICLE 16 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations et données concernant le client sont nécessaires à la gestion de sa commande et aux relations commerciales avec « Planet' AIR ». Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi permettre à « Planet' AIR » d'améliorer et personnaliser les services proposés ainsi que les informations adressées.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il lui suffit d'écrire à « Planet' AIR » en indiquant nom, prénom, email, adresse postale et si possible sa référence client.

Nom et prénom du client

.....

Adresse complète

.....

Fait en deux exemplaires,

à, le

Signature avec mention «lu et approuvé»

.....